



Y a t'il des frais d'huissier pour une facture impayée ?

Par **riko**, le **29/11/2011** à **15:24**

Bonjour, ma compagne et moi avons versé 1200 euros de cautions pour un studio dont le loyer s'élevait à 600 euros + 80 euros de charges. En mai nous quittons ce studio et là on nous présente une facture d'eau avoisinant les 3000 euros pour 1 an et demi !. Les 1200 euros de charges nous passent sous le nez, les charges ne couvrant pas l'eau, et on nous réclame encore 800 euros que nous refusons de payer.

Ma question est la suivante : si nous recevons une lettre d'huissier est-ce qu'en plus des 800 euros, des frais d'huissiers s'y ajouteront ?

Par **cocotte1003**, le **29/11/2011** à **16:31**

Bonjour, très certainement oui. Mais il y a un sérieux problème dans la note d'eau, vous avez eu une fuite quelque part, un compteur endommagé ou quelqu'un qui s'est branché après votre compteur. Il faut demander à votre bailleur un justificatif de cette note, cordialement

Par **riko**, le **29/11/2011** à **17:51**

merci cocotte1003 pour cette réponse rapide, nous allons demander un justificatif en espérant trouver le problème et me rendrai de nouveau sur ce site.